

Bulletin d'inscription 2024

Association les Potiers Cévenols

http://www.cevennesceramique **Marché potier du 21 juillet 2024**

Cette fiche et les documents associés sont à renvoyer de préférence à l'adresse
mail:cevennesceramique@laposte.net ou à transmettre par voie postale avant fin Février 2024 à
l'adresse suivante :

Association Les Potiers Cévenols
4, rue du Luxembourg 30140 ANDUZE
Mail : cevennesceramique@laposte.net

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Nom:.....Prénom.....

Nom de
l'Atelier:.....

Adresse:.....

Code postal: Commune :

Téléphone:.....Mobil:.....

Email.....@.....

Site internet
:.....

Statut professionnel : Artisan Chambre de métiers Profession libérale
 Artiste Maison des artistes Autre à préciser.....

Activité principale oui non

Votre type de production :

Grés Faïence Porcelaine Terre vernissée Raku Sculpture ...Autre Année
de création de l'atelier :

Merci de préciser **PARASOL** **BARNUM**

Documents à fournir

Photos (4 photos de pièces et une photo de stand) en jpeg et petit descriptif des œuvres qui seront exposées pour nos réseaux sociaux

Justificatifs de statut professionnel en cours de validité (Vérifier la présence de tous les documents demandés et leur date). **N° de Siret pour tous.**

Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Pour les envois par courrier: 1 enveloppe timbrée (nécessaire pour les réponses) en conséquence à vos nom et adresse au format de vos documents si vous en souhaitez le retour

Le prix du stand sera de 80 € pour un stand de 4 mètres, un petit déjeuner et un repas compris.

Les repas supplémentaires seront au prix de 15 €

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter pleinement.

FAIT à LE

SIGNATURE (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Association les Potiers Cévenols

<http://www.cevennesceramique.fr/>

Règlement intérieur

L'association les potiers Cévenols organise des manifestations où les artisans et artistes professionnels **exclusivement**, potiers ou céramistes, sont autorisés à exposer sous réserve d'appliquer les conditions énoncées ci-dessous :

1 – Seuls les dossiers complets seront examinés. Ils devront être retournés avant fin Février 2024

Les sélections se feront par des céramistes membres de l'Association les potiers Cévenols.

Un renouvellement d'environ un tiers des exposants se fera chaque année.

En cas de désistement, la participation ne sera pas remboursée au-delà du 30 avril 2024

2 – L'organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages causés à des personnes ou objets, et décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradations ou d'annulation, y compris en cas d'intempéries.

3 – Chaque emplacement reste sous l'entière responsabilité de l'exposant qui s'assurera auprès de son assureur que sa Responsabilité Civile est étendue aux dommages causés à ses biens comme à ceux de tiers du fait de sa participation à cette manifestation.

4 – Les emplacements des stands sont de 4 mètres linéaires.

Les exposants devront respecter les consignes d'alignement choisies par l'organisateur.

5 – En vous inscrivant, vous nous donnez l'autorisation d'utiliser vos informations pour internet et autres médias : toutes vos photos ,marque, descriptif etc..

Toute inscription implique l'engagement de l'exposant et l'acceptation de toutes les mentions du règlement intérieur.

Fait à..... Le.....

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)